RÈGLEMENT PACK MARKETING LOCAL EUROREPAR CAR SERVICE 2024

I. GRAND JEU GRATUIT SANS OBLIGATION D'ACHAT

Article 1 : Société organisatrice

La société AVENT MEDIA, Société à Action Simplifiée au capital de 1 260 000 euros, enregistrée sous le numéro 492 104 500 RCS Nanterre, dont le siège social est situé au 44, Avenue Georges Pompidou, 92300 Levallois Perret (ci-après dénommée la « Société Organisatrice ») organise au nom et pour le compte de la Société EUROREPAR Car Service dont le siège social est situé 1, boulevard de l'Europe, Immeuble Pôle tertiaire 2, 78300 POISSY, ci-après dénommée « EUROREPAR Car Service » un jeu sans obligation d'achat intitulé « EUROREPAR Car Service Pack Marketing Local 2024 » (ci-après dénommé le « Jeu »).

Nous vous invitons à lire attentivement le présent règlement qui régit votre participation au Jeu. En participant au Jeu, vous acceptez sans réserve le présent règlement.

Article 2 : Durée

Le Jeu se déroulera du 15 avril au 29 juin 2024 inclus, selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Il est entendu que la Société Organisatrice et EUROREPAR Car Service pourront reporter ou annuler le Jeu si les circonstances l'exigent. Le cas échéant, les participants seront informés dans les meilleurs délais via l'envoi d'un e-mail.

Article 3 : Participants

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse incluse ; hors DOM-TOM) et ayant reçu un mot de passe de participation au jeu. Il est entendu que ces derniers ne peuvent participer qu'une seule fois.

Ne peuvent participer les personnes impliquées directement ou indirectement dans l'organisation, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion et l'animation du Jeu. Sont donc exclus, les mandataires sociaux et membres du personnel (dirigeants, salariés, administrateurs et collaborateurs permanents et occasionnels salariés ou non) d'EUROREPAR Car Service.

Chaque participant reconnaît que les données qu'il communique à la société organisatrice pour les besoins de sa participation au Jeu sont exactes et valent preuve d'identité. La société organisatrice se réserve le droit de demander à tout participant de justifier de ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du Jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier du lot.

Article 4 : Modalités de participation

Pour participer au jeu, il convient de dûment compléter le formulaire de participation https://jeu-eurorepar.fr/ entre le 15 avril et le 29 juin 2024. Il est ainsi nécessaire d'avoir un accès à Internet et de disposer d'une adresse électronique valide.

Article 5 : Désignation des gagnants

La société organisatrice procédera à 10 tirages au sort des gagnants, les 25/04, 05/05, 10/05, 15/05, 20/05, 30/05, 10/06, 15/06, 20/06, 30/06

Les 10 gagnants seront personnellement avertis de leur gain par un email, auquel ils devront accuser réception pour notifier leur acceptation dudit gain par retour d'email dans un délai de 7 jours.

Article 6 : Dotations

À la suite des tirages au sort, la société organisatrice annoncera 10 gagnants pour les voyages de 500€ TTC / voyage.

Tous les frais pour des prestations autres que celles expressément listées ci-avant, sont exclus de la dotation et restent à la charge exclusive du gagnant.

Article 7 : Remise des dotations

Les dotations sont nominatives et ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en numéraire (totale ou partielle), ni à son échange ou remplacement contre un autre lot, de quelque valeur que ce soit, pour quelque raison que ce soit.

Si les circonstances l'exigent, la Société Organisatrice et EUROREPAR Car Service se réservent le droit de substituer, à tout moment, à la dotation proposée, une dotation d'une valeur équivalente ou de caractéristiques proches, sans que cela ne puisse donner lieu à un quelconque dédommagement ou indemnité d'aucune sorte.

La Société Organisatrice et EUROREPAR Car Service ne seront pas tenues d'attribuer les dotations si les gagnants ne se sont pas conformés au présent règlement.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas de non-délivrance de l'email annonçant le gain par suite d'une erreur dans l'adresse e-mail indiquée par le participant sur son formulaire de participation au Jeu, en cas de défaillance du fournisseur d'accès, en cas de défaillance du réseau internet ou pour tout autre cas.

Article 8 : Responsabilité

La Société Organisatrice et EUROREPAR Car Service ne sauraient encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de leur volonté ou de nécessité justifiée, elles étaient amenées à écourter, prolonger, reporter, modifier ou annuler le présent Jeu à tout moment, si les circonstances l'exigent.

La Société Organisatrice et EUROREPAR Car Service ne sauraient être tenues pour responsables de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment en cas de mauvais fonctionnement des lignes informatiques, de défaillance technique rendant impossible la poursuite du Jeu, de toutes défaillances techniques, matérielles ou logicielles, de quelque nature que ce soit ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un participant.

La Société Organisatrice et EUROREPAR Car Service se réservent le droit d'exclure du Jeu toute personne qui en aurait troublé le bon déroulement.

Article 9 : Informatique et Libertés

Les données à caractère personnel collectées auprès de nos clients dans le cadre de la participation à ce jeu font l'objet d'un traitement informatique pour les besoins de la gestion de la prise en compte et la validation des participations. Elles sont destinées au Département CRM de EUROREPAR Car Service et à la Société Organisatrice AVENT MEDIA. Elles seront conservées par EUROREPAR Car Service au maximum 6 mois, à l'issue desquels elles seront supprimées.

Conformément au règlement général sur la protection des données, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, de limitation, d'effacement ainsi que d'opposition à recevoir des offres et informations de la part de EUROREPAR Car Service.

Vous pouvez exercer vos droits en écrivant au Service Relations EUROREPAR Car Service – Service Relation Clientèle, Case YT 265 – 1 Bd de l'Europe, 78300 POISSY, ou par messagerie électronique à l'adresse suivante : conciergerie@eurorepar.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés ou que le traitement de votre participation n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par voie postale.

Les personnes qui exerceront leur droit de suppression de leurs données avant la fin des inscriptions au jeu seront réputées renoncer à leur participation. De même, en cas de demande de suppression des données, formulée avant à la date de fin des inscriptions, rendant impossible la prise de contact de la Société Organisatrice avec le gagnant, ce dernier sera réputé renoncer à l'attribution de sa dotation.

Article 10 : Règlement et Loi applicable

La participation à ce Jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement complet.

La loi applicable au présent Jeu est la loi française.

Article 11 : Consultation du Règlement

Ce règlement peut être consulté sur le site du jeu pendant toute la durée du Jeu.

Il peut également être adressé gratuitement, à toute personne qui en fait la demande pendant la durée du Jeu auprès d'Avent-Media à l'adresse postale suivante :

AVENT MEDIA
44 avenue Georges Pompidou
92300 Levallois Perret

Ce règlement a été déposé chez Me Franck Cherki, Huissier de Justice associé domicilié 119, avenue de Flandre 75019 Paris.